Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2025

Mme Sylvette DAVID	Présente	M. Bernard PENEL	Présent
Mme Nathalie DUFAUD	Présente	M. Nicolas CARROT	Présent
Mme Karine FOUREL	Absente excusée (départ à 18 h 50)	M. Vincent DELOLME	Présent
M. Pierre GUIRRONNET	Présent	M. Roland MANIOULOUX	Présent
M. Éric CHALAYE	Absent (pouvoir à M. Bernard PENEL)	Mme Bénédicte PION	Absente (pouvoir à Mme Nathalie DUFAUD)
M. Mathieu FEREYRE	Présent	Mme Élodie BERAUD	Présente
Mme Charlène FANGET	Absente	M. Émilien GLANDUT	Présent
M. Gilles JOUVE	Présent	M. Antonino WERNIMONT	Absent (pouvoir à M. Alexandre FRESSENON)
Mme Elisabeth FANGET	Présente	M. Alexandre FRESSENON	Présent

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire.

Nomination d'un secrétaire de séance : Bernard PENEL

Le procès-verbal du 09 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

D2025-02-01 : Personnel – Contrat aidé – Embauche dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)

Classification acte: 4.2 personnel contractuel

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D2024-03-15 du 18 mars 2024 autorisant l'embauche de Madame Mariama DAOUDA, en contrat « Parcours Emploi Compétences », au service cantine de la mairie, en qualité d'agent d'entretien pour une durée d'un an.

Elle propose de conclure un nouveau contrat « Parcours Emploi Compétences » avec les services de France Travail, contrat aidé par l'Etat à hauteur de 60 % (montant exprimé en pourcentage du Smic brut, taux fixé par arrêté du préfet de région), pour une durée d'un an à raison de vingt-quatre heures de travail hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'embaucher Madame Mariama DAOUDA, en contrat « Parcours Emploi Compétences », au service cantine de la mairie, en qualité d'agent d'entretien, à compter du 1^{er} avril 2025, pour une durée d'un an, à raison de vingt-quatre heures de travail hebdomadaires.

- AUTORISE Madame le maire à conclure un nouveau contrat « Parcours Emploi Compétences » avec les services de France Travail, contrat aidé par l'Etat à hauteur de 60 % (montant exprimé en pourcentage du Smic brut, taux fixé par arrêté du préfet de région), pour une durée d'un an à raison de vingt-quatre heures de travail hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2025.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2025-02-02 : Familles Rurales – Convention de gestion 2025 – Activité Vacances et Mercredis

Classification acte: 1.4 Autres contrats

La Convention Territoriale Globale ayant pris le relais du Contrat Enfance Jeunesse en 2022, la convention de gestion concernant l'ALSH "La Clé des Champs" est un document unique pour l'ensemble des activités mises en place et l'ensemble des communes concernées à savoir Ardoix, Quintenas et Roiffieux.

Dans un souci de répondre aux besoins exprimés par les familles et les communes, tout en assurant une gestion saine de la structure, la convention détaille les périodes d'ouvertures, les modalités d'organisation de l'accueil et le financement prévu.

Elle détermine les obligations de chacune des parties pour la gestion de l'Accueil Collectif des Mineurs "La Clé des Champs" située sur la commune de Roiffieux pour les activités périscolaires (mercredis) et extrascolaires (vacances).

La participation de la commune de Quintenas pour l'année 2025 s'élève à 4 692,00 € pour l'activité Vacances et à 3 611,00 € pour l'activité Mercredis soit un total de 8 303,00 €. Le bonus territoire attribué par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année en cours étant évalué à 1 875,00 €, le reste à charge pour la commune serait de 6 428,00 €.

Madame le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention de gestion 2025, Activité Vacances et Mercredis, avec la structure d'accueil collectif de mineurs "La Clé des Champs".

S'ENGAGE à payer la somme de 6 428,00 € pour l'année 2025, déduction faite du bonus territoire.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile se reportant à cette affaire.

D2025-02-03 : Budget commune - Demande d'imputation de factures inférieures à 500 € en section investissement sur l'opération Église (127)

Classification acte: 7.1 Décisions budgétaires

Afin d'effectuer en interne des travaux à l'église, il convient d'acquérir du matériel électrique. Pour ces acquisitions, la collectivité a ouvert une opération en investissement, intitulée : église, enregistrée sous le n°127.

Ces achats ont un coût unitaire inférieur à 500 €, mais la globalité de ces acquisitions est à l'évidence un investissement. Il convient donc d'imputer en section d'investissement, la facture suivante :

- CEF SAS : acquisition de matériel électrique pour un montant total de 442,08 € TTC sur la facture n° ANO-047530 du 31/12/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision d'imputer la facture citée ci-dessus en investissement. **AUTORISE** le Maire à imputer en investissement des achats qui ont un coût unitaire inférieur à 500 €, mais dont la globalité de ces acquisitions est à l'évidence un investissement.

D2025-02-04 : Intercommunalité – Fonds de Solidarité aux communes – demande de subvention 2025

Classification acte: 5.7 Intercommunalité

La présente délibération a pour objet de solliciter le Fonds de Solidarité 2025 attribué par Annonay Rhône Agglo qui s'applique exclusivement à des projets d'investissements communaux, permettant le versement d'une subvention d'équipement, à l'exclusion de tout financement en fonctionnement.

Madame le maire propose de solliciter le Fonds de Solidarité aux communes pour mener à bien plusieurs projets visant :

- l'achat de différents équipements bureautiques et informatiques,
- restauration de voirie suite aux intempéries du 17 octobre 2024,
- l'achat de matériels divers.

Le montant sollicité correspondra au solde du fonds de solidarité 2021-2026 soit :15 461,41€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les projets inscrits pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité aux communes 2025 attribué par Annonay Rhône Agglo.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, laquelle sera transmise à Monsieur le Président d'Annonay Rhône Agglo dès qu'elle sera revêtue du caractère exécutoire.

D2025-02-05 : Aménagement Grande Rue - Revitalisation du Centre-Bourg - Demande de subvention Atout ruralité 07- Département de l'Ardèche

Classification acte: 7.5 Demande de subventions

Madame le Maire expose l'importance de poursuivre les travaux de mise en séparatif du réseau unitaire actuel dans la Grande Rue sud et la rue de l'Abreuvoir. Le syndicat Cance-Doux procédant au remplacement du réseau vieillissant d'eau potable dans le même temps, la commune a saisi l'opportunité de procéder à des aménagements pour valoriser le Centre-Bourg. Les améliorations visent à conforter la présence des commerces et à établir un nouveau plan de circulation et de stationnement conformément aux souhaits émis par les Quintenassiens lors des réunions publiques organisées en 2023 et 2024. Le partage de l'espace public entre piétons, vélos et voitures permettra un accès sécurisé aux commerces et aux écoles ainsi que le développement du flux touristique.

Les revêtements imperméables monofonctionnels pour la voiture seront remplacés par un espace partagé végétalisé.

Le montant de l'opération est estimé à : 236 601,54 €

Entreprises/Types de travaux	Montant HT
Etudes CAUE /Plan topographique/ MO	29 978,30 €
Travaux	206 623,24 €
TOTAL	236 601 ,54 €

Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide Atout Ruralité 07 allouée par le Département de l'Ardèche dans le cadre du soutien à l'investissement local 2025, à hauteur maximale de 40 % pour ce projet intitulé « Aménagement Grande Rue et Place de l'Eglise - Revitalisation du centre bourg ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention pour le projet « Aménagement Grande Rue et Place de l'Eglise - Revitalisation du centre bourg » auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du soutien à l'investissement local 2025 – Atout Ruralité 07, la plus élevée possible.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

D2025-02-06 : Information au conseil municipal – Résultat de consultation en procédure MAPA – Aménagement de la Grande Rue et de la Place de l'Église

Classification acte : 5-1 Election exécutif

Madame le Maire expose au conseil municipal ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° D2020-06-03 du Conseil Municipal de Quintenas en date du 05 juin 2020,

Le Conseil Municipal prend note du résultat de consultation en procédure MAPA concernant l'aménagement de la Grande Rue et de la Place de l'Église :

Lot 1 : Voirie-Maçonnerie avec Prestation Supplémentaire Éventuelle – MOLINA SAS pour un montant de 184 267,24 € HT

Lot 2 : Plantations – IDVERDE SAS pour un montant de 22 356,00 € HT

La Prestation Supplémentaire Éventuelle n'a pas été retenue sur ce lot

Lot 3 : Serrurerie – Le lot a été déclaré sans suite compte tenu d'insuffisance de concurrence

Le conseil municipal prend acte.

Points divers

Projets photovoltaïques avec À Nos Watts

Le dispositif intercommunal est présenté. L'adhésion sera soumise au conseil municipal suivant.

Point Santé

Les médecins délégués par l'ADMR commenceront les consultations à la Maison de Santé le mardi 11 février 2025. Ils seront présents 4 jours par semaine : lundi (à partir de mars), mardi, mercredi, vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Le numéro à appeler pour prendre RV est l'ancien numéro du Dr Abeille : 04 75 34 41 07. Dans un premier temps, il est possible de prendre les coordonnées téléphoniques des personnes qui se renseignent en mairie et les transmettre au Dr de Montgolfier qui fait intervenir le secrétariat ADMR pour convenir du RV.

La commune s'est engagée à assurer le nettoyage du cabinet. Il serait souhaitable qu'il soit fait le matin avant 9h plutôt que le soir car l'heure de fin des consultations peut être plus tardive que prévue, possibilité d'intervenir le samedi.

Parallèlement une réunion a lieu à Ardoix mardi 11 février avec les élus du Département dans le cadre d'un projet de salariat de médecin. La commune de Quintenas en a été avisée le 4 février.

Avancement des travaux en cœur de village

Ce point est détaillé dans le magazine municipal qui sera distribué dans les prochains jours. Plusieurs chantiers se poursuivent simultanément. La mise en séparatif des eaux pluviales dans la Grande Rue sud devrait se terminer en février. Parallèlement l'entreprise déléguée par Cance-Doux précède au remplacement du réseau d'eau potable. Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et Télécom se dérouleront jusqu'en mars. Avril et mai seront consacrés aux aménagements de la surface (revêtements, plates-bandes, ralentisseurs). Les plantations pérennes seront réalisées à l'automne.

Chapelle des Pénitents

Le tunnel d'accès sécurisé à l'église est enfin en place, après plus de 4 années de démarches administratives. Le passage PMR par la chapelle des Pénitents est à présent possible.

Boulodrome

À la demande de l'Amicale Boules, une proposition d'aménagement a été faite par les élus. Les boulistes souhaitent agrandir leur local pour le porter à environ 40 m². Les rencontres avec l'association ont permis de définir les modifications à apporter tant au bâtiment qu'aux réseaux. Le projet sera mutualisé avec la création d'un garage à vélos pour l'école publique.

Point PLUiH

Le PLUIH doit être adopté lors du conseil communautaire du 10 avril 2025 et deviendra exécutoire vers le 15 mai 2025. Des échanges concernant les derniers ajustements ont eu lieu et ont fait l'objet de remarques adressées par écrit à l'Agglo.

En fin de conseil, Madame le maire fait part de sa décision de démissionner afin de préserver sa santé. Les élus se réuniront pour élire un nouveau maire après la validation de la démission par Madame la Préfète de l'Ardèche.

Questions diverses

/

Fin de séance: 20h30

Le secrétaire de séance, Bernard PENEL Madame Le Maire, Nathalie DUFAUD